

Bulletin provincial



N° 07

2015

10 MARS

Inspection générale des Ressources humaines

PERSONNEL PROVINCIAL

—

OBJET : Personnel non enseignant provincial – Règlement de travail.

Personnel non enseignant

—

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 24 JUIN 2014

MONS, le 5 juin 2014

Mesdames,
Messieurs,

Lors de sa séance du 28 juin 2011, le Conseil provincial a voté le Règlement de travail de la Province. Certaines institutions ont souhaité apporter quelques amendements à leurs grilles horaires et/ou à leur liste des emplacements des boîtes de secours et des personnes pouvant dispenser les premiers soins.

Tel est l'objet du projet de résolution ci-joint que nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien adopter.

LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :
LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(s) P. MELIS.

LE PRESIDENT,
(s) S. HUSTACHE.

OBJET : Personnel non enseignant provincial – Règlement de travail.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu la Loi du 18 décembre 2002 qui a modifié celle du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail ;

Vu la résolution du 28 juin 2011 de votre Assemblée, adoptant le Règlement du travail du personnel non enseignant provincial ;

Considérant que certaines modifications au Règlement du travail, en ce qui concerne les horaires applicables au personnel provincial non enseignant et/ou leur liste des boîtes de secours et des personnes pouvant dispenser les premiers soins, telles que répertoriées en annexe, sont à intégrer dans le Règlement du travail ;

Considérant qu'afin de répondre aux obligations légales, il y a lieu de procéder aux amendements précités dans le Règlement précité ;

Vu l'avis syndical ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Les amendements tels que repris ci-dessus en ce qui concerne les grilles horaires et les listes des boîtes de secours sont intégrés dans les annexes du Règlement du travail adopté par votre Assemblée le 28 juin 2011.

En séance à MONS, le 24 juin 2014.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(s) P. MELIS.

LA PRESIDENTE,
(s) Ch. MORETTI.

Boîtes de secours et grilles horaires, annexes au Règlement de Travail

Liste des institutions sollicitant les modifications pour juin 2014

	Institution concernée	Modifications sollicitées (copie annexée)		Page
1	IPF - APPEV	Boîte de secours	Modification pour un dispensateur de soins	1
2	Métalgroup	Grilles horaires	Correction dans l'horaire 4/5 temps horaire B	2
3	HCT	Grilles horaires	Bibliothèque LANGLOIS : nouvel horaire	3
4	SEM Charleroi	Grilles horaires	Nouvel horaire	4
5	Service de la Coopération internationale (STS)	Grilles horaires	Nouvel horaire	14
		Boîte de secours	Modification de l'intitulé de l'institution	31
6	DGSI	Grilles horaires	Nouvel horaire	33
7	AIP	Grilles horaires	Nouvel horaire	44
8	STBC - DEV	Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	50
9	SEM Mons-Borinage	Grilles horaires	Nouvel horaire	52
10	HCT – Service provincial du Tourisme	Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	58
		Grilles horaires	Nouvel horaire	61
11	DGAS – IMP « René Thône » de La Louvière	Grilles horaires	Nouvel horaire	66
		Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	83
12	HCT – Secteur Education permanente et jeunesse	Grilles horaires	Nouvel horaire	85
13	RIP (STS)	Grilles horaires	Nouvel horaire	87
		Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	92

14	DGP – Service de garde	Grilles horaires	Nouvel horaire	93
15	DGEH	Grilles horaires	Nouvel horaire	94
16	HDT - CREPA	Grilles horaires	Nouvel horaire	96
17	CPMS Morlanwelz	Grilles horaires	Nouvel horaire	103
		Boîte de secours	Nouvelle liste : localisation et personne désignée	104
18	SEM La Louvière	Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personne désignée	105
		Grilles horaires	Nouvel horaire	106
19	DGRCH	Grilles horaires	Complément d’horaires (école de promotion sociale)	107
		Grilles horaires	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	135
20	IGF (STS)	Grilles horaires	Nouvel horaire	140
21	DGRHO	Grilles horaires	Nouvel horaire	145
22	HCT	Boîte de secours	Nouvelle liste : localisations et personnes désignées	341

Soit la résolution qui précède, approuvée par un arrêté du 11 septembre 2014, de Monsieur le Ministre de la Région wallonne, Direction générale des Pouvoirs locaux, référence 050201/07/FPL-3504/CL/250814/P.HAINAUT-2014-1006/AM2/jud, inséré dans le bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

MONS, le 15 octobre 2014

Monsieur le Directeur général provincial,
(s) Patrick MELIS.

Madame la Présidente du Conseil provincial,
(s) Charlyne MORETTI.